

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le treize mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absents excusés : Mesdames JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey, Monsieur PIZOIRD Vincent

Convocation et affichage : 06/05/2025

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les organismes bénéficiaires de subventions communales pour l'année 2024, d'un montant total de 1776 €. Il rappelle également qu'un montant de 2700 € est inscrit au budget primitif 2025 et que seules les associations ayant fait une demande en bonne et due forme auprès de la Mairie peuvent bénéficier d'une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'attribuer aux associations les sommes se répartissant ainsi qu'il suit :

Association	Montant 2025
ADMR de la Vallée du Jabron	300 €
Association Animons Bevons	500 €
Association Les Jeux Bronnaises de Noyers sur Jabron	200 €
Louveterie des Alpes de Haute Provence	30 €
Pompiers de Noyers sur Jabron	120 €
Société de Chasse « La Fraternelle »	400 €
Trail Running Athlétique Club Sisteronais (TRACS)	30 €

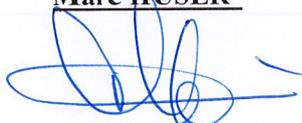
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 15 mai 2025,

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire,

Patrick SCOTTI

